

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 AVRIL 2024

37 membres en exercice
17 présents – 12 pouvoirs – 29 votants
Convocation adressée et publiée le 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 02 avril à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91)

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Absents, excusés :

Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2024-24 portant sur la modification de la composition du collège des représentants de l'administration du Conseil médical unique

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 04 avril 2024

Délibération 2024 – 24

Objet

Modification de la composition du collège des représentants de l'administration du Conseil médical unique

Le président rappelle que par délibération n° 2020-65 du 26 novembre 2020, le Conseil a désigné des membres élus de la commission de réforme dont le secretariat est confié au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande couronne.

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 fusionne la commission de réforme et du comité médical en conseil médical. La nouvelle instance unique fonctionne en deux formations : formation restreinte et formation plénière.

La formation restreinte est composée uniquement des médecins agréés désignés par un arrêté préfectoral. L'un des médecins assure la présidence du conseil médical.

La composition de la formation plénière est paritaire et, en raison du caractère interdépartemental du CIG, est fixée par un arrêté conjoint des Préfets des départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise (article 3.II du décret 87-602 du 30 juillet 1987).

La formation plénière du conseil médical est composée de trois médecins désignés membres de la formation restreinte ainsi que de deux représentants titulaires de l'administration, avec chacun deux suppléants, et de deux représentants du personnel avec chacun deux suppléants également désignés pour chaque département (Yvelines, Essonne et Val-d'Oise).

Les représentants de l'administration sont « *désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion* » (article 4-1 du décret 87-602 du 30 juillet 1987).

Aussi, il appartient aux membres du Conseil d'Administration du CIG de désigner :

- 2 représentants titulaires et 4 suppléants pour les collectivités et établissements affiliés du Département des Yvelines ;
- 2 représentants titulaires et 4 suppléants pour les collectivités et établissements affiliés du Département de l'Essonne ;
- 2 représentants titulaires et 4 suppléants pour les collectivités et établissements affiliés du Département du Val d'Oise.

Compte tenu de l'indisponibilité de plusieurs des membres actuellement désignés, il importe d'ajuster l'actuelle composition en formulant de nouvelles propositions aux préfets des 3 départements.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

De désigner :

- Pour le département des Yvelines : Madame Marie-Agnès Bouyssou, Adjointe au Maire de Villennes-sur-Seine, et Madame Laurence Bacle, Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric, en qualité de suppléantes ;
- Pour le département de l'Essonne : Monsieur Gabriel Cruzillac, Adjoint au Maire d'Arpajon, en qualité de titulaire ;
- Pour le département du Val-d'Oise : Monsieur Nicolas Kowbasiuk, Adjoint au Maire de Taverny, en qualité de titulaire ; Monsieur Gilles Gassenbach, Adjoint au Maire de Taverny, et Monsieur Jean-René Martel, Conseiller municipal à Herblay-sur-Seine, en qualité de suppléants.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L821-1 ;
- Vu le décret 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Considérant la nécessité d'ajuster l'actuelle composition de la formation plénière du conseil médical en formulant de nouvelles propositions aux préfets des 3 départements suite à la fusion de la commission de réforme et du comité médical en conseil médical unique ;
- Considérant les candidatures présentées par le président ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Fixe la composition suivante du collège des représentants de l'administration de la formation plénière du conseil médical :
- Pour le département des Yvelines : Madame Denise Planchon, Maire de Neauphle-le-Vieux, et Madame Nathalie Jaquemet, Adjointe au Maire de Bougival, en qualité de titulaires ; Madame Marie-Agnès Bouyssou, Adjointe au Maire de Villennes-sur-Seine et Madame Laurence Bacle, Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric, en qualité de suppléantes ;
- Pour le département de l'Essonne : Madame Anne Pelletier - Le Barbier, Maire de Bièvres, et Monsieur Gabriel Cruzillac, Adjoint au Maire d'Arpajon, en qualité de titulaires ; Monsieur Paul Parent, Conseiller municipal à Bièvres, en qualité de suppléant ;
- Pour le département du Val-d'Oise : Madame Sylvie Peslerbe, Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise et Monsieur Nicolas Kowbasiuk, Adjoint au Maire de Taverny, en qualité de titulaires ; Monsieur Gilles Gassenbach, Adjoint au Maire de Taverny et Monsieur Jean-René Martel, Conseiller municipal à Herblay-sur-Seine, en qualité de suppléants.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux